

# Statistiques annuelles de la création de places de crèches par les adhérents de la FFEC

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 3 mars 2025 –La Fédération Française des Entreprises de Crèches publie les résultats de ses statistiques annuelles et appelle à la mobilisation pour la Petite Enfance

Chaque année, la FFEC demande à ses adhérents de remonter des chiffres clés de leur activité. Le tableau récapitulatif et comparé de la création-destruction de places de crèches est disponible à la fin du communiqué.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Fédération Française des Entreprises de Crèches représente 1 000 entreprises employant **29 000 salariés** et gérant **3 100 établissements d'accueil du jeune enfant**, soit **72 000 places de crèches et microcrèches**. Les adhérents de la FFEC représentent 14,2% des 507 100 places de crèches de France (recensement ONAPE 2024<sup>i</sup>).

# Une création nette de places de crèches en chute libre dans le secteur privé : - 45,65%

En 2024, les entreprises de crèches ont continué à **créer 2 498 places de crèches pour les familles**, dont 1 339 places de crèches PSU, soit 20,3% de l'objectif fixé par l'État de 6 600 places de crèches PSU nettes. **Ce chiffre est le plus mauvais jamais enregistré depuis 2017 par les entreprises de crèches** (hors 2020-Covid) qui avaient lors de la période 2017-2022 rempli à elles seules plus de la moitié des objectifs du Gouvernement<sup>ii</sup>. **Cette panne de la création est le fruit des attaques dogmatiques répétées contre un secteur entier du seul fait de son statut juridique** et ce alors qu'il manque 200 000 places de crèches en France.

### 15 000 places gelées dans tout le secteur en lien avec la pénurie de professionnels.

La FFEC estime son taux de places gelées aux alentours de 3% soit 2 159 places sur son périmètre et probablement au moins 15 000 places de crèches dans l'ensemble du secteur. Ces places existent physiquement mais n'accueillent pas d'enfants faute d'adultes formés en nombre suffisantii.

# Les entreprises adhérentes de la FFEC appellent à la mobilisation générale pour la Petite Enfance pour ne pas faire de 2023-2027 la période la plus destructrice de places d'accueil.

En sus des places de crèches non créées du fait de l'absence de confiance des gestionnaires privés comme publics, en sus des places gelées en lien avec la pénurie de professionnel, la baisse inexorable des assistants maternels se poursuit (- 11 700 en 2024<sup>iv</sup>) et la destruction de places de crèches s'accélère, notamment dans les microcrèches PAJE (accélération de 91,25% depuis 2023 dans les micro-crèches PAJE et 18,9% dans les PSU). Si le Gouvernement ne décrète pas la mobilisation générale pour la Petite Enfance, la COG 2023-2027 qui devait voir le déploiement du Service Public de la Petite Enfance, risque fort d'être, malgré nos alertes répétées, la « COG de la Honte », celle qui au lieu de construire 100 000 nouvelles places pour les familles, aura détruit tout un secteur, au détriment des familles.

La FFEC appelle le Gouvernement à faire preuve de pragmatisme et à enjoindre aux Administrations de cesser les réformes contre un secteur du seul fait de son statut juridique et d'agir immédiatement au bénéfice de tous les enfants, de toutes les familles et de tous les professionnels de tous les modes d'accueil qui ensemble constituent le Service Public de la Petite Enfance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Des solutions existent, finançables par les places non-construites, au bénéfice de la qualité.

Pour l'année 2024, au moins 200 des 400 millions d'euros dédiés à la création de places ne seront pas dépensés, tout comme en 2025 année pré-électorale et 2026 année d'élection municipale. **Environ 600 millions d'euros déjà budgétés** pourraient être consacrés à empêcher la destruction des places existantes et à soutenir la qualité d'accueil dans toutes les crèches publiques comme associatives ou privées, de toute taille et PSU comme PAJE.

La Fédération Française des Entreprises de Crèches demande à nouveau l'ouverture immédiate d'une concertation sur les actions urgentes pour la Petite Enfance suivantes :

- L'ouverture du bonus attractivité à tous les professionnels de crèches et de micro-crèches,



- La formation en urgence de nouveaux professionnels, notamment en faisant progresser ceux qui sont déjà salariés de nos établissements,
- Un calendrier réaliste d'application des mesures relatives à la qualité d'accueil tenant compte des capacités réelles de formation des écoles,
- Des financements publics qui suivent a minima l'augmentation des couts, dans toutes nos structures PAJE comme PSU (revalorisation des plafonds horaires du CMG comme de la PSU par la prise en compte de l'augmentation du coût du travail et de l'inflation).

La FFEC demande que le seul guide des travaux des autorités soit l'intérêt supérieur des enfants, sans parti pris dogmatico-idéologique, car tous les travaux des administrations le démontrent : ce n'est pas le statut juridique qui fait la qualité d'accueil et les dysfonctionnements de certains ne doivent pas jeter l'opprobre sur l'ensemble du secteur.

Afin de rétablir la confiance par la transparence, la FFEC réitère sa volonté de **règles nationales, publiques, exhaustives et opposables relatives à la qualité et à son contrôle** pour toutes les crèches de tous statuts juridiques prévoyant les points de contrôle, les modalités de contrôles et les sanctions associées aux éventuels manquements et **rendant accessibles au public les résultats** de ces contrôles sur le modèle <u>Alim-confiance</u> (applicable en matière de sécurité des cantines) .

Comme elles l'ont toujours fait, les entreprises de la Fédération se tiennent à l'entière disposition du Parlement et du Gouvernement pour contribuer efficacement à la conception d'une offre d'accueil qui réponde aux besoins des parents et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

#### **#JeSoutiensMaCrèche!**

Depuis le 10 janvier, une **mobilisation est aussi en ligne** et ouverte à tous les parents, employeurs, salariés des crèches et des micro-crèches, directeurs et gestionnaires et citoyens qui demandent *des mesures concrètes pour protéger et valoriser le secteur de la Petite Enfance, un pilier essentiel pour nos familles et l'avenir de nos enfants. Ce sont plus de 51 000 parents et professionnels qui se sont déjà mobilisés sur les deux pétitions en ligne (« <u>Je soutiens ma crèche</u> » et « Sauve ma Micro-crèche! »).* 

La mobilisation s'étend au-delà des parents avec désormais des parlementaires qui se sont saisis du sujet après avoir été alertés par des gestionnaires ayant alertés les maires responsables depuis le 1<sup>er</sup> janvier du Service Public de la Petite Enfance. Ce sont désormais plus de 32 députés ou sénateurs, issus de groupes représentant 78% de l'Assemblée nationale et 85% du Sénat. L'urgence pour la Petite Enfance concerne l'intégralité de la société actuelle, mais également la société à venir.

La FFEC appelle donc le Gouvernement à se saisir réellement du problème afin de garantir des solutions d'accueil en qualité et pour toutes les familles qui le souhaitent.

Tableau FFEC de la création de places chez les entreprises de crèches adhérentes de la FFEC

	Total de	Nombre de	Nombre de	Total de créations	Nombre de	Nombre de
	création nettes	places <u>créées</u>	places <u>créées</u>	brutes de places	places <b>fermées</b>	places <b>fermées</b>
	de places de	de <b>crèches PSU</b>	de <b>micro-</b>	de crèches par an	de <b>crèches PSU</b>	de <b>micro-</b>
	crèches par an		crèches PAJE			crèches PAJE
Année 2024	2 498	1 988	1 312	3 300	649	153
Année 2023	4 596	2 698	2 524	5 222	546	80
Année 2022	3 861	1 690	2 660	4 350	464	25
Année 2021	2 911	2 048	1 218	3 266	295	60
Année 2020	2 298	1 628	898	2 526	218	10
Année 2019	3 325	2 560	1 112	3 672	297	50
Année 2018	3 204	2 255	949	3 204	non-recensé	non-recensé
Année 2017	4 271	3 074	1 197	4 271	non-recensé	non-recensé

Nombre de places créées = nombre de places ayant bénéficié d'un agrément PMI dans l'année civile (création d'établissement ou augmentation du nombre de places d'un établissement existant)

Nombre de places fermées = nombre de places ayant fait l'objet d'une annulation d'agrément PMI dans l'année civile (fermeture définitive d'un établissement ou réduction de capacité du fait de difficultés économiques)

Source: Statistiques internes FFEC 2017-2024



# A propos de la FFEC : - NOUVEAU - chiffres au 1er janvier 2025

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 000 entreprises** adhérentes représentant **3 100 établissements**, soit **72 000 places de crèches** en France et employant **29 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour <u>ses membres</u><sup>v</sup> qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une <u>Charte éthique</u> rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

## Tableau FFEC des Députés et Sénateurs ayant interpellé le Gouvernement

Prénom Nom	Mandat	Département	Date de la question
Romain Daubié	Député	Ain	10/02/2025
Fabrice Brun	Député	Ardèche	07/01/2025
Hervé Saulignac	Député	Ardèche	04/02/2025
Pierre Cordier	Député	Ardennes	10/02/2025
Julien Rancoule	Député	Aude	21/01/2025
Vincent Thiébaut	Député	Bas-Rhin	10/02/2025
Françoise Buffet	Députée	Bas-Rhin	28/01/2025
Stéphane Le Rudulier	Sénateur	Bouches-du-Rhône	27/02/2025
Anne-Catherine Loisier	Sénatrice	Côte-d'Or	27/02/2025
Eric Liégeon	Député	Doubs	28/01/2025
Jean-François Longeot	Sénateur	Doubs	20/02/2025
Laure Darcos	Sénatrice	Essonne	30/01/2025
Hervé Maurey	Sénateur	Eure	06/02/2025
Hervé Maurey	Sénateur	Eure	27/02/2025
Alexandre Allegret-Pilot	Député	Gard	28/01/2025
Laurent Burgoa	Sénateur	Gard	13/02/2025
Emeric Salmon	Député	Haute-Saône	04/02/2025
Patricia Schillinger	Sénatrice	Haut-Rhin	13/02/2025
Sylvie Bonnet	Députée	Loire	28/01/2025
Hugues Saury	Sénateur	Loiret	13/02/2025
Christophe Marion	Député	Loir-et-Cher	25/02/2025
Bertrand Sorre	Député	Manche	28/01/2025
Yannick Favennec	Député	Mayenne	28/01/2025
Anne Le Hénanff	Députée	Morbihan	04/02/2025
Sandra Delannoy	Députée	Nord	28/01/2025
Guislain Cambier	Sénateur	Nord	20/02/2025
Dany Wattebled	Sénateur	Nord	06/02/2025
Marie-Claude Lermytte	Sénatrice	Nord	05/02/2025
Bruno Bilde	Député	Pas-de-Calais	10/02/2025
Bruno Clavet	Député	Pas-de-Calais	25/02/2025
Frédérique Espagnac	Sénatrice	Pyrénées-Atlantiques	13/02/2025
Philippe Lottiaux	Député	Var	21/01/2025
Philippe Lottiaux	Député	Var	28/01/2025
Stéphane Rambaud	Député	Var	04/02/2025
Laurent Mazaury	Député	Yvelines	19/02/2025
Michel Laugier	Sénateur	Yvelines	30/01/2025

#### Références:

i Page 31: https://www.caf.fr/professionnels/actualites/rapport-2024-de-l-observatoire-national-de-la-petite-enfance-une-plongee-dans-les-modes-d-accueil

ii Communiqué mars 2023 : https://ff-entreprises-creches.com/actualites/stats2018-2022/

iii Pour l'enquête pénurie de la CNAF de 2022 avec 9512 places durablement fermées pour 411 959 places de tous statuts, le taux était de 2,3%: https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-

<sup>01/</sup>Restitution%20des%20résultats%20de%20l'enquête%20nationale%20pénurie%20de%20professionnels%20dans%20les%20établisseme nts%20d%27accueil%20du%20jeune%20enfant.pdf – les résultats de l'enquête de décembre 2024 sont attendus pour « prochainement » iv Chiffres ONAPE page 31 Cf supra

<sup>&</sup>lt;sup>v</sup> La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers (<u>FESP</u>)